Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260112-202601002AAA-DE

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 6 janvier 2026

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 6 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le mardi six décembre à dix-huit heures cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, M. TURBEL Éric, Mme DELALANDE Sabrina, M. ADAM Mickaël,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Stéphanie, Mme SENECHAL Marie, Mme CHATELET Marie-Laure,
Secrétaire	Mme DELALANDE Sabrina
Convocation	30/12/2025

2026 01 002 Opération « Rénovation de l'église » – Demande de subvention au titre de la DETR 2026

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement de l'opération d'équipement « Réhabilitation de l'église ».
Cette opération est éligible à la DETR 2026 au titre de la catégorie 2 « Bâtiments publics » – opération E) Églises – travaux de sécurité, mise aux normes, accessibilité, électricité et chauffage.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation de l'opération « Réhabilitation de l'église » ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
- de solliciter une aide financière auprès de l'État pour les travaux de mise en sécurité de l'église au titre de la DETR 2026 – catégorie 2 « Bâtiments publics » – opération E) Églises – travaux de sécurité, mise aux normes, accessibilité, électricité et chauffage, et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260112-202601002AAA-DE

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 6 janvier 2026

Plan de financement

NATURE DES DÉPENSES	H.T.	
maîtrise d'œuvre	**52 886,00 €**	
Mission de contrôle technique et de coordination SPS	**12 120,00 €**	
Montant total des travaux (sur 3 tranches)	**941 313,80 €**	
MONTANT DE L'OPÉRATION	**1 006 319,80 €**	
travaux tranche ferme	**317 386,81 €**	33,72%
Montant relatif aux travaux de sécurité, de mise aux normes, d'accessibilité, d'électricité et chauffage	***204 659,58 €***	
maitrise d'œuvre	***17 831,80 €***	
Mission de contrôle technique et de coordination SPS	**4 086,55 €**	
travaux tranche optionnelle 1	**357 675,80 €**	38,00%
Montant relatif aux travaux de sécurité, de mise aux normes, d'accessibilité, d'électricité et chauffage	*183 700,40 €*	
maitrise d'œuvre	*20 095,36 €*	
Mission de contrôle technique et de coordination SPS	**4 605,30 €**	
travaux tranche optionnelle 2	**266 251,19 €**	28,29%
Montant relatif aux travaux de sécurité, de mise aux normes, d'accessibilité, d'électricité et chauffage	*114 460,00 €*	
maitrise d'œuvre	*14 958,84 €*	
Mission de contrôle technique et de coordination SPS	**3 428,15 €**	

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.	Taux de financement
DETR2026 demandée *(40% sur dépenses élligibles de la tranche ferme)*	90 631,17 €	*9,01%*
Conseil départemental *(sur les trois tranches)*	300 000,00 €	*29,81%*
Sous-total aides publiques	**390 631,17 €**	***38,82%***
PART DE LA COLLECTIVITÉ	**H.T.**	
Autofinancement	**615 688,63 €**	***61,18%***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** le projet ainsi que le plan de financement présenté ;
- **DE SOLLICITER** une subvention de l'État d'un montant de 90 631,17 € au titre de la DETR 2026 pour l'opération « Restauration de l'église – travaux de mise en sécurité sur la tranche ferme » ;
- DE SOLLICITER une subvention auprès du département d'Ille-et-Vilaine d'un montant de 300 000 € pour l'opération globale « Restauration de l'église » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention et à signer tous les actes nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre de cette demande.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 07/01/2026
Le Maire Pierre THOMAS

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260112-202601002AAA-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.